# **TFP Agent de Sûreté Aéroportuaire**

#### **Financement**

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ESIMA LYON - PERFORMANCES CONCEPT

Martin Nathalie 04.72.22.48.16 nmartin@esima.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier Tests

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Avoir au minimum 18 ans • Être de nationalité française, ou ressortissant de l'Union Européenne • Avoir une pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité en mentionnant la date et le lieu de naissance
• N'avoir aucun antécédent judiciaire, ni problème de comportement ou de moralité • Être en possession d'une lettre d'intention d'embauche se rapportant à l'activité de la sûreté aéroportuaire, émise par une entreprise titulaire de l'autorisation d'exercice du CNAPS • Être en possession d'une autorisation préalable en cours de validité délivré par le CNAPS en application avec le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure • Capacité à différencier les couleurs • Capacité à effectuer un compte-rendu oral et écrit • Evaluation de la maîtrise de l'expression orale et écrite de la langue française (niveau B1 de l'UE) • Audition permettant une communication avec l'usager ou le passager • Aptitude à la relation de service • Capacité d'effectuer des génuflexions • Capacité d'observation et de

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible?

Non

## Objectif de la formation

Obtention du Titre à finalité Professionnelle Agent de Sûreté Aéroportuaire T7 en vue de la délivrance de la carte professionnelle.

### Contenu et modalités d'organisation

• Rentrée administrative • Sûreté Typologie 7 « Passagers » : - 11.2.3.1 – Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute - 11.2.3.3 – Inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport - 11.2.3.4 – Inspection des véhicules - 11.2.3.5 – Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille - Examen certification T7 ENAC/DGAC • Tronc commun sécurité : - UV1 – Module secourisme - UV2 – Module environnement juridique - UV3 – Module gestion des conflits - UV4 – Module stratégique - Examen sécurité ADEF/CPNEFP

Parcours de formation personnalisable ? Oui

Type de parcours

Modularisé

## Validation(s) Visée(s)

Agent de sûreté aéroportuaire - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

COMPTE FORMATION Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

### Calendrier des sessions

Type l'entré

00439871

du 04/03/2024 au 05/04/2024

La Rochelle (17)

**ESIMA LYON -PERFORMANCES** CONCEPT

